

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

EXERCICE 2025

*Présenté en Conseil municipal du
Mardi 18 mars 2025*

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE & BUDGETS ANNEXES

- ◆ *BUDGET ZIA*
- ◆ *BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES*
- ◆ *BUDGET DU CCAS*

PRÉAMBULE

- Dans les 10 semaines précédent le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaire de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.
- Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriale dispose:
- « *Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*
- **L'objectif est d'informer les élus sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires.**

CONTEXTE

UN CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE MARQUÉ PAR UNE CROISSANCE FAIBLE, UN CREUSEMENT DU DÉFICIT, ET DES FINANCES LOCALES TENDUES DANS UN ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL INCERTAIN

Le contexte économique national

Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le PLF initial pour 2025 avait été établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire. Anticipé à 6,1% à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9% à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3% attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

Avant même la dissolution de l'Assemblée nationale, des économies massives de manière à contrôler le déficit public, et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années devaient déjà être engagées.

Le PLF initial pour 2025 poursuivait l'objectif de dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manœuvre supplémentaires pour contenir le déficit public à 5% au terme de l'exercice 2025.

Le contexte économique national

Parmi ces 60 milliards d'euros, 41,3 milliards d'euros concernaient des économies sur les dépenses, (à hauteur de 5 milliards pour les collectivités locales) et 19,3 milliards d'euros provenaient de recettes nouvelles.

Ces 19,3 milliards d'euros de recettes nouvelles devaient être issues d'une taxation renforcée sur les Français les plus fortunés et les grands groupes.

Le Projet de loi de finances initial, présenté à l'Assemblée nationale en octobre dernier, prévoyait trois grandes mesures d'économies portées par les collectivités locales :

Dans le détail, 3 milliards d'euros devaient être prélevés sur 400 à 450 collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros et ne disposant pas d'une situation financière « trop » dégradée, de manière à abonder un fonds de réserve.

Par ailleurs, il était prévu d'écrêter la dynamique de TVA reversée aux collectivités locales, destinée à compenser la suppression d'un certain nombre d'impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises principalement). Economie anticipée : 1,2 milliard d'euros.

De plus, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devait diminuer pour s'établir à 14,850% à compter de 2025, contre 16,404% jusqu'en 2024. L'éligibilité au fonds des dépenses de fonctionnement devait être supprimée. L'économie attendue de cette mesure était de 800 millions d'euros.

Le contexte économique national

A ces 5 milliards d'euros annoncés devaient être ajoutés les effets d'autres mesures d'économies :

- ✓ **Baisse du fonds vert de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard d'euros en 2025.**
- ✓ **Augmentation du taux de cotisation employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL**, avec un surcoût estimé à plus d'un milliard d'euros pour les collectivités en 2025.

Cependant, **une motion de censure** votée le 4 décembre dernier contre le gouvernement Barnier, alors que ce dernier avait engagé sa responsabilité sur le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025, a stoppé net les débats parlementaires, alors que le Sénat était en train d'examiner le volet « dépenses » du PLF.

Devant cette situation, l'Assemblée Nationale le 16 décembre, puis le Sénat le 18 décembre, ont adopté un projet de loi de finances spéciale, devant permettre à l'Etat de pouvoir prélever les impôts et d'assurer le fonctionnement des services publics au début de l'année 2025, dans l'attente du vote d'une loi de finances initiale 2025 en bonne et due forme.

Le contexte économique national

La loi de finances spéciale n°2024-1188 du 20 décembre 2024 comportait ainsi quatre articles :

ARTICLE 1

L'Etat est autorisé à percevoir les impôts, dont les impôts locaux, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances initiale 2025

ARTICLE 2

Inscription explicite dans la loi des prélèvements sur les recettes de l'Etat (dont la DGF) à destination des collectivités locales, selon les montants 2024

ARTICLE 3

L'Etat est autorisé à emprunter en 2025

ARTICLE 4

Les organismes de sécurité sociale, dont la CNRACL, sont autorisés à emprunter en 2025

Le contexte économique national

En complément de cette loi de finances spéciale, **le décret n°2024-1253 a été publié au Journal Officiel le 31 décembre dernier.** Ce décret porte répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025, selon les mêmes montants que ceux prévus en 2024.

Depuis le vote de cette loi de finances spéciale, les débats budgétaires ont repris au Parlement, et ont abouti à l'échec de la motion de censure votée à l'Assemblée nationale le mercredi 5 février contre le gouvernement Bayrou, qui avait engagé la responsabilité de son gouvernement sur le texte du projet de loi de finances, et l'aval des sénateurs le jeudi 6 février sur le projet de loi de finances pour 2025.

La loi de finances 2025 prévoit au final une baisse des dépenses de 30 milliards d'euros et des recettes supplémentaires de 20 milliards d'euros.

Le texte doit désormais passer devant le Conseil constitutionnel avant une promulgation à la fin du mois de février 2025.

Eléments de prévisions budgétaires pour 2025

La loi de finances pour 2025 allège le « fardeau » reposant sur les collectivités locales, en passant la contribution de ces dernières à la réduction du déficit public de 5 milliards d'euros dans le PLF initial à 2,2 milliards d'euros dans le texte définitif.

Dotations

L'enveloppe totale de DGF augmentera de 150 millions d'euros. Les dotations de péréquation des communes seront revalorisées :

- +150 millions d'euros pour l'enveloppe de DSR (+6,7%)
- +140 millions d'euros pour l'enveloppe de DSU (+5,0%)

L'enveloppe de la dotation d'intercommunalité des EPCI devrait augmenter de 90 millions d'euros (+5,1%), en application de l'article L.5211-28 du CGCT.

Les communes classées dans une zone France ruralité revitalisation percevront une double majoration de leur DSR :

- 30% sur la fraction bourg-centre (majoration qui existait déjà du temps des ZRR), si la commune est éligible à cette fraction ;
- 20% sur la fraction péréquation (nouvelle mesure), si la commune est éligible à cette fraction.

Soutien à l'investissement local

Les crédits alloués au fonds vert passeront de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros en 2025.

Les crédits de la DSIL diminueront de 150 millions d'euros pour financer l'augmentation de l'enveloppe de la DGF. La DETR sera préservée en 2025.

Mesures d'économie

Les trois principales mesures d'économies envisagées dans le PLF initial ont finalement connu des destins différents :

- La mesure prévoyant une baisse du taux de remboursement du FCTVA et la suppression des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité est supprimée ;
- La mesure prévoyant le gel du dynamisme des fractions de TVA a été conservée et permet une économie pour l'Etat d'1,2 milliard d'euros.
- La mesure qui prévoyait la création d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros a été profondément modifiée

Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales

Le fonds de réserve, initialement doté de 3 milliards d'euros, est remplacé par un nouveau mécanisme intitulé « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales », doté d'un milliard d'euros répartis entre les différentes catégories de collectivités locales.

En 2025, les communes assujetties seront prélevées de 250 millions d'euros et les EPCI à fiscalité propre de 250 millions d'euros également. L'assujettissement des collectivités à ce dispositif est établi en fonction d'un indice synthétique visant à établir la richesse relative de la collectivité en fonction de critères de potentiel par habitant et de revenu par habitant.

Si l'indice synthétique de la collectivité excède de 10% la moyenne, elle sera prélevée.

De plus, certaines communes seront exonérées du dispositif :

- Les 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU ;
- Les 30 premières communes comptant entre 5 000 et 10 000 habitants éligibles à la DSU ;
- Les 2 500 premières communes éligibles à la fraction cible de la DSR ;
- Les 115 premières communes ultra-marines classées selon un indice synthétique de ressources et de charges utilisé pour le calcul de la dotation de péréquation.

Les départements seront prélevés de 220 millions d'euros et les régions de 280 millions d'euros.

Les montants prélevés ont vocation à être restitués les années suivantes aux collectivités contributrices, une part de ces prélèvements devant néanmoins abonder les différents fonds de péréquation.

France ruralités revitalisation

Réintégration dans le dispositif de 2 168 communes anciennement situées en ZRR et exclues depuis le 1er juillet 2024 du nouveau zonage.

SITUATION DE LA COMMUNE

LE BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

LE CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025

INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 527 942,46 €
Recettes	3 199 695,08 €
Résultat d'exercice	- 1 328 247,38 €
Résultat reporté	- 539 412,28 €
Résultat au 31.12.2024	- 1 867 659,66 €
RAR dépenses	- 812 932,93 €
RAR recettes	1 576 704,87 €
Résultat de clôture	- 1 103 887,72 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	6 097 144,82 €
Recettes	6 482 057,81 €
Résultat d'exercice	384 912,99 €
Excédent reporté	1 862 987,76 €
Total	2 247 900,75 €
Besoin en affectation	- 1 103 887,72 €
Résultat net	1 144 013,03 €

LE CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025

Année	F° dépenses	F° recettes	Résultat d'exercice	Excédent reporté	Inv° dépenses	Inv° recettes	Besoin en affectation	Fonds de roulement	Variation
2020	4 014 705,20	4 292 248,68	277 543,48	1 243 424,39	949 778,41	892 877,88	-200 281,21	1 302 885,46	60 001,07
2021	4 182 894,18	4 486 213,71	303 319,53	1 535 241,94	1 375 965,73	662 325,33	- 867 446,20	971 115,27	- 331 770,19
2022	4 289 387,56	4 768 194,62	478 807,06	971 115,27	1 522 822,77	2 519 564,89	0	1 449 922,33	+ 478 807,06
2023	4 686 368,75	5 099 452,06	413 083,31	1 449 904,45	1 298 259,04	757 013,25	0	1 862 987,76	+ 413 083,31
2024	6 097 144,82	6 482 057,81	384 912,99	1 862 987,76	4 527 942,46	3 199 695,08	1 103 887,72	1 144 013,03	- 718 974,76

En 2024, les montants réalisés en dépenses et en recettes comprennent les écritures de cession du terrain des services techniques qui expliquent l'écart important par rapport à l'année précédente.

Conformément à la trajectoire qui avait été fixée pour la déclinaison du programme PVD, les investissements réalisés cette année sont conséquents et nécessitent de puiser dans le fonds de roulement à hauteur de 1 103 887,72 € sans que cela pénalise la santé financière de la collectivité du fait des très bons résultats des exercices précédents.

La préparation budgétaire 2025 reste sereine, l'objectif étant de finaliser les projets PVD en cours et de solder les opérations tant en dépenses qu'en recettes.

LE BUDGET PRINCIPAL

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport au BP de l'année 2024.

CHAPITRE 011 - LES CHARGES À CARACTÈRES GÉNÉRALES

Ces charges, indispensables au fonctionnement quotidien des services municipaux (fluides, assurances, dépenses diverses...), sont stables.

Les prix de l'énergie, des biens et services cessent de croître mais n'ont pas retrouvé leur valeur d'avant crise.

Les services restent vigilants dans la gestion des dépenses.



CHAPITRE 012 - LES CHARGES DE PERSONNEL

De BP à BP, les charges de personnel sont en légère hausse pour prendre en compte l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de la part patronale qui est passé de 31,65% à 34,36%.

Il devra atteindre 43,65% en 2028.

Il n'y a pas de changement prévu dans les effectifs du personnel.



CHAPITRE 014 - LES ATTÉNUATIONS DE PRODUIT

Il s'agit, entre autres des contributions que la collectivité verse à l'Etat :

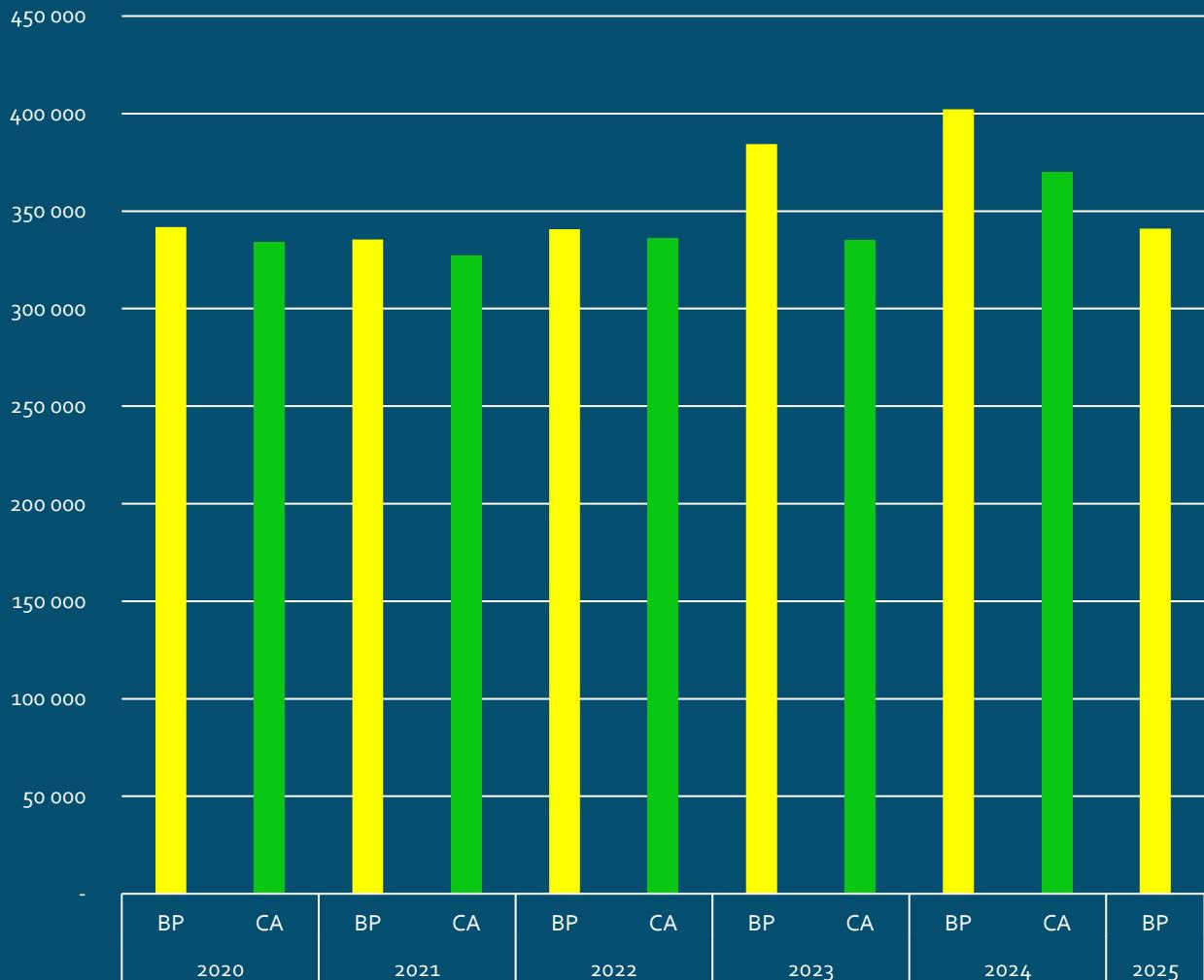
FNGIR, FPIC, Prélèvement SRU

Ce chapitre est en baisse.

En 2024, la collectivité s'est retrouvée carencée au titre de la loi SRU parce qu'elle n'a pu remplir ses objectifs triennaux de production de logements sociaux à temps.

Bien que la carence ait été levée, la pénalité majorée était due.

En 2025, la pénalité s'élève à 49 562,40 € au lieu de 78 889 €.



CHAPITRE 65 - LES AUTRES CHARGES

Les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, caisse des école, CCAS, indemnités des élus, participations intercommunales...)

Ce poste de dépense est en baisse de près de 15%, il comptabilise notamment :

-Le versement de la participation au fonctionnement de la maison de Santé à hauteur de 54 000 € contre 95 000 € en 2024.

- Le versement de la participation au fonctionnement de la Caisse des écoles à hauteur de 36 000 € contre 37 800 € en 2024.

-Le versement de la participation au fonctionnement du CCAS de 21 200 € contre 21 850 € en 2024.



La dette est constituée de 6 emprunts

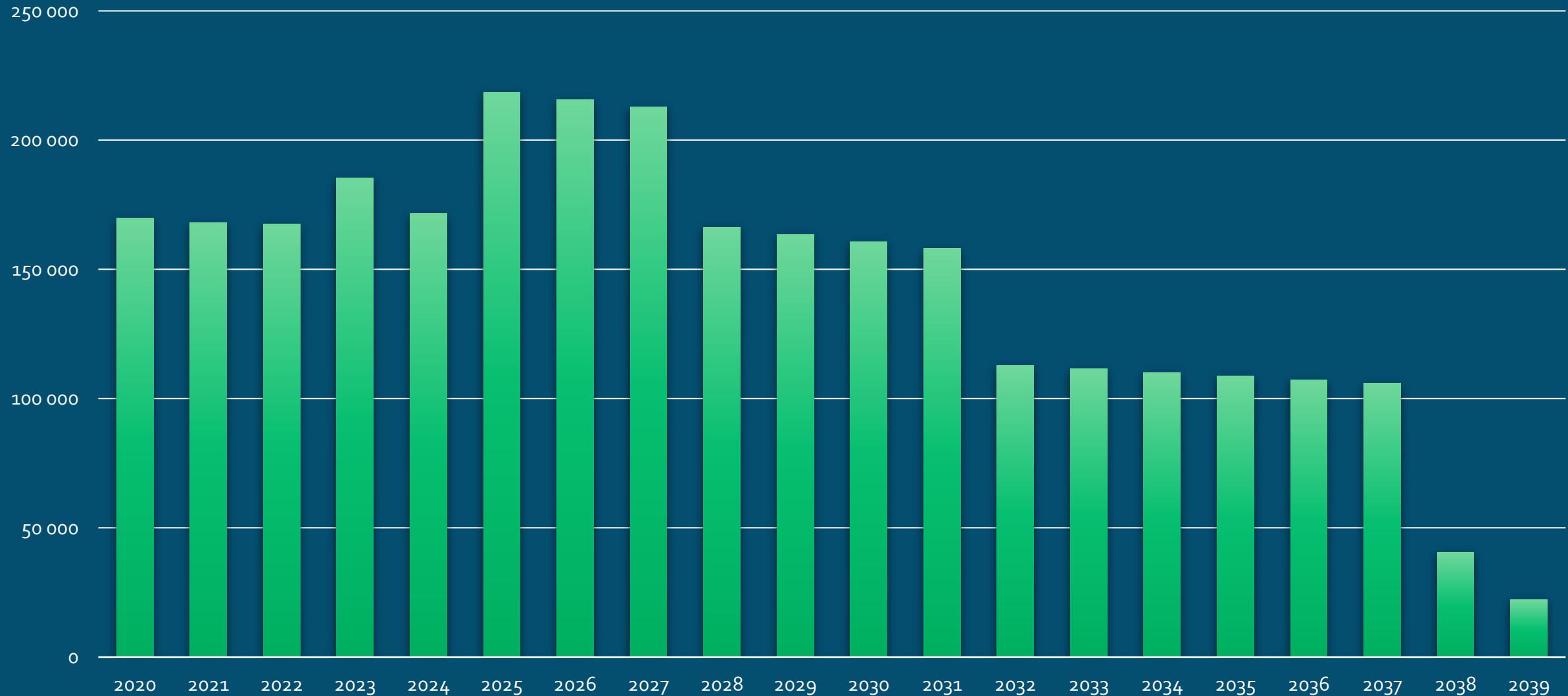
Emprunt	Encours au 31/12/2024	Encours 31/12/2025	Annuité – Intérêts	Annuité - Capital
Services techniques & salle de motricité	123 677,09 €	83 988,33 €	4 105,92 €	39 688,76 €
Acquisition box de garage	65 039,82 €	60 488,14 €	981,68 €	4 551,68 €
Espace Simone Veil	241 150,00 €	222 600,00 €	0 €	18 550,00 €
Maison de santé	600 000,00 €	560 000,00 €	5 499,00 €	40 000,00 €
Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire	522 600,00 €	482 400,00 €	12 992,64 €	40 200,00 €
Programme PVD	300 000,00 €	257 142,84 €	8 972,14 €	42 857,16 €
TOTAL	1 852 466,91 €	1 666 619,31 €	32 551,38 €	185 847,60 €

La commune est très peu endettée, en effet, sa capacité de désendettement* est de 2 ans, le seuil critique étant de 12 ans.

Un nouvel emprunt de 300 000 € a été réalisé en 2024 pour financer le programme Petites Villes de Demain, à savoir, les travaux du centre-ville et l'avenue Henri Renard

* La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la commune mettrait pour se désendetter si elle y consacrait toute son épargne.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



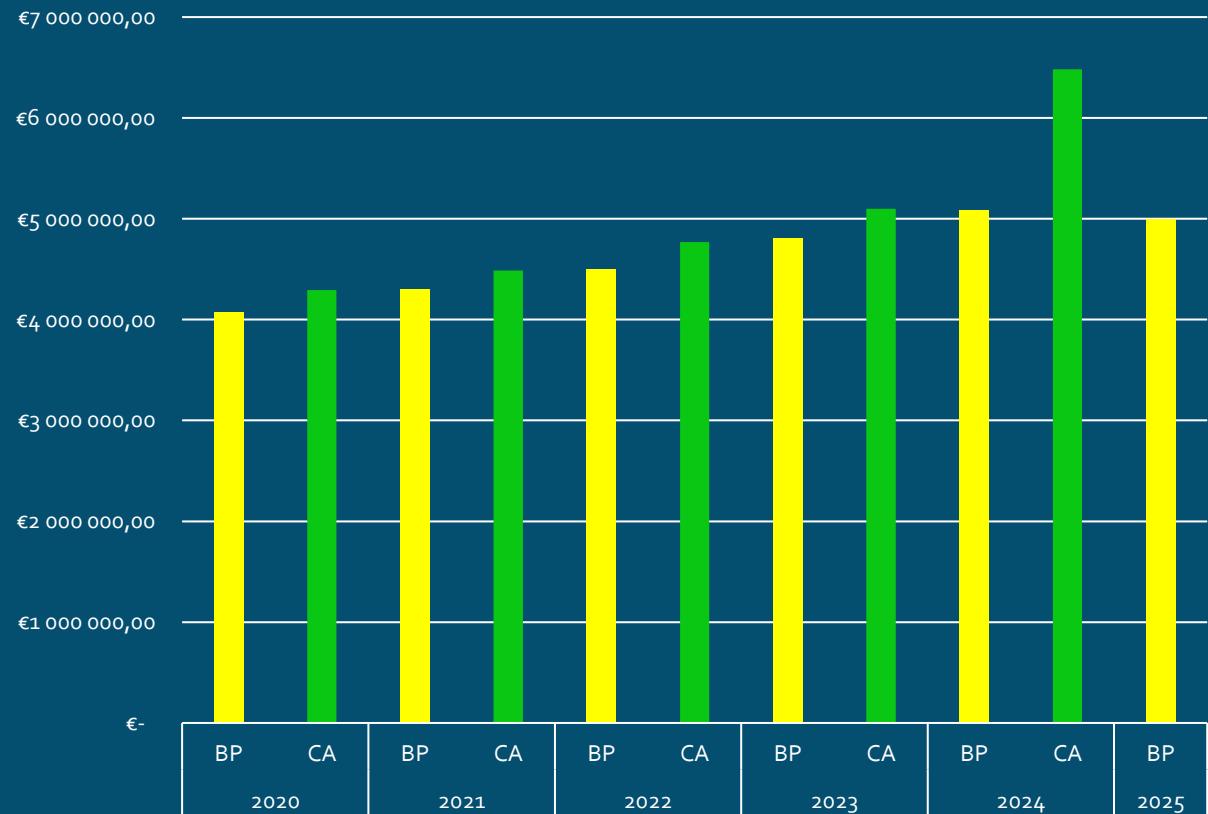
LE BUDGET PRINCIPAL

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont stables par rapport au BP de l'année 2024.

En 2024, le CA tient compte des écritures d'ordre de la vente du site des services techniques pour environ 1 300 000 €.



CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES – 731 FISCALITÉ LOCALE

Ils constituent le premier poste de recettes de fonctionnement de la ville.

Comme chaque année, la revalorisation des valeurs locatives augmente mécaniquement les recettes fiscales **alors que les taux d'imposition locaux ne subissent aucune augmentation**. En 2025, la revalorisation des valeurs locatives sera fixée à 1,7 %.

Cette revalorisation devrait apporter un produit supplémentaire prévisionnel de 38 000 € pour l'année 2025.

Evolution du produit fiscal

Produits perçus	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH/TFB/TFNB	1 810 121€	1 880 459 €	2 034 486 €	2 131 646 €	2 240 450 €	2 278 000 €

En 2024, la collectivité a perçu 57 397 € au titre des IFER du parc éolien d'Angerville qui n'avait pas été versé pour les 5 autres éoliennes.

A partir de 2025, la commune percevra des IFER à hauteur de 33 000 € environ,

Pour rappel, l'IFER est calculé par l'application d'un tarif au kW. La commune perçoit 20% de ce montant (50% pour l'EPCI et 30% pour le département).

La taxe sur les pylônes électriques augmente également comme chaque année (+ 8 685 € en 2025 contre 14 796 € en 2024)

CHAPITRE 74 - LES DOTATIONS, PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

Depuis 2018, les dotations de l'Etat sont en hausse. + 18 863 € en 2024.

L'enveloppe globale destinée aux dotations aux collectivités est prévue en hausse.

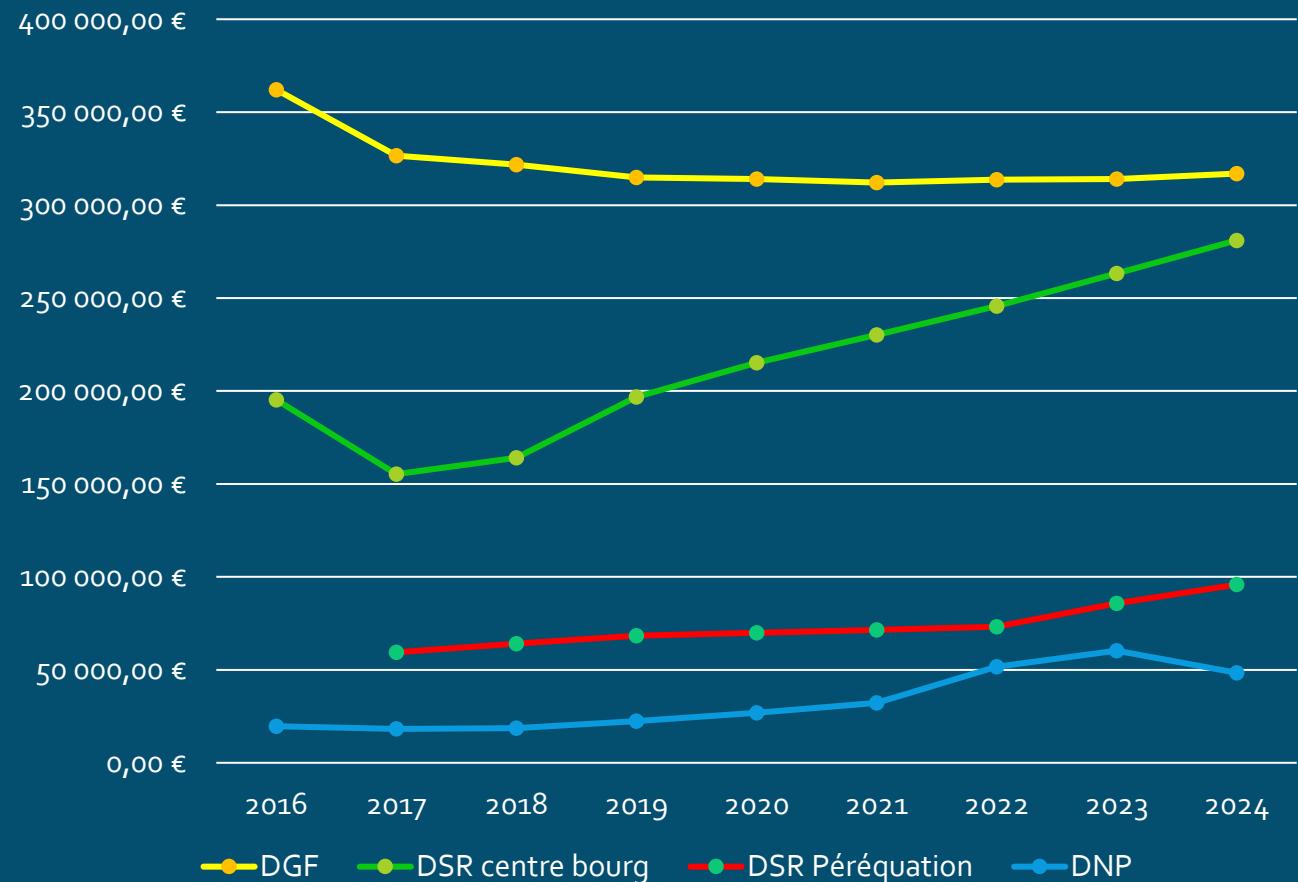
Néanmoins, la répartition se fait au regard de critères spécifiques en fonction des caractéristiques particulières des communes.

Les montants définitifs seront notifiés début avril.

Autres dotations

Des subventions sont attendues de la part de la CAF et de la MSA pour le financement des différents projets de l'Espace Simone Veil pour un montant prévisionnel de 28 500 €.

La subvention de la CAF pour le fonctionnement de l'Espace Simone Veil se maintient ainsi que celle de l'Etat pour le financement du poste de chef de projet PVD. La dotation France Services est, quant à elle, en augmentation (+5 000 €)



CHAPITRE 70 – PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Produit des services du domaine et ventes diverses

Ce chapitre regroupe notamment le produit des services facturés. Il n'y a pas de variation notable pour ce chapitre, les tarifs divers sont prévus sans hausse. D'autre part, la fermeture de classe envisagée en maternelle pourra avoir une incidence sur les produits liés à la cantine scolaire.

Les autres produits de gestion courante

Ce chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles qui sont en augmentation pour tenir compte d'un arriéré d'un trimestre de loyer de la Gendarmerie (26 126 €).

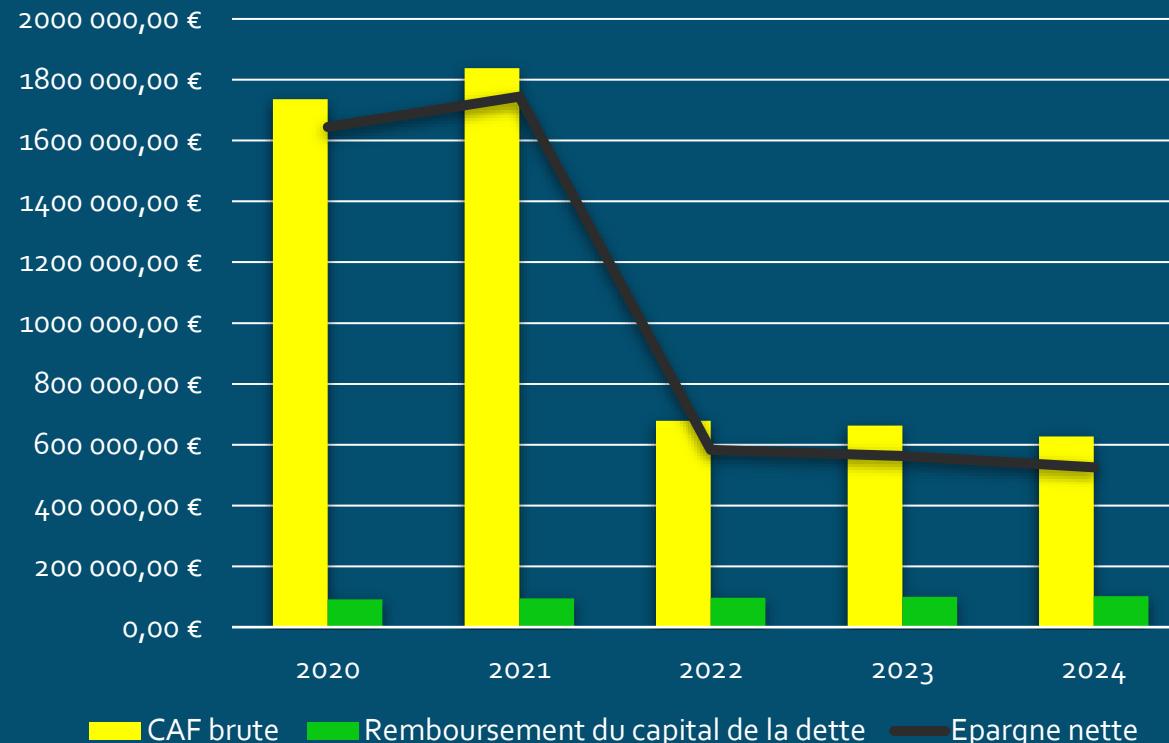
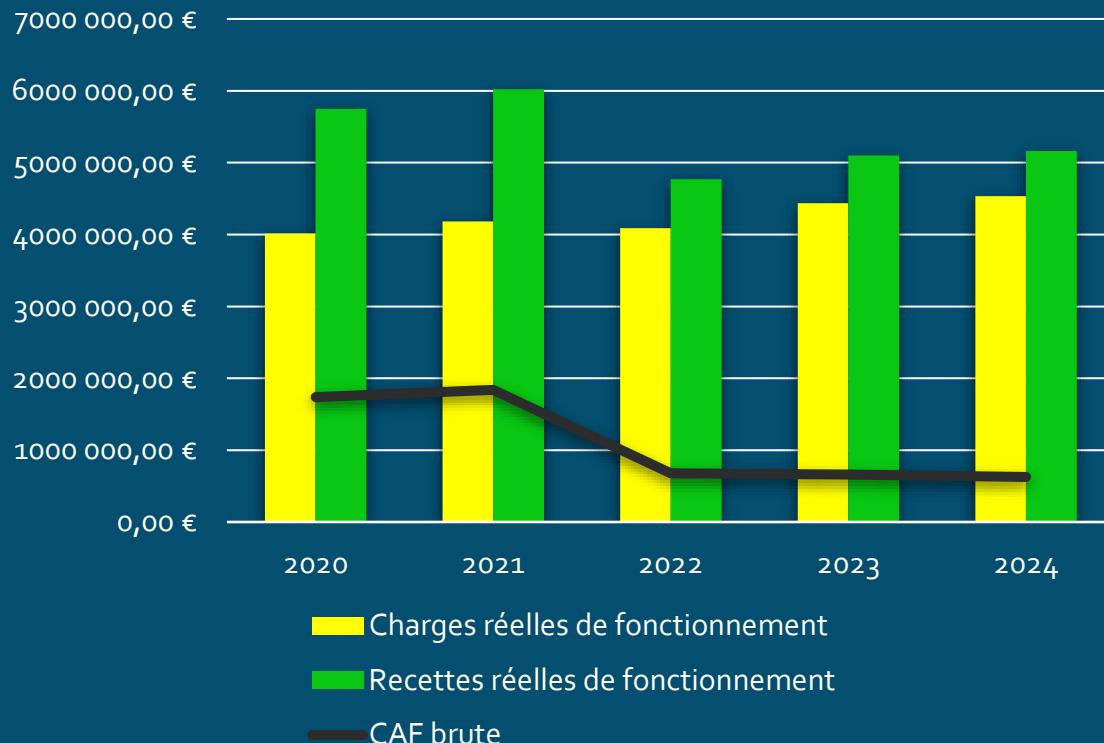
LE BUDGET PRINCIPAL

Schéma global de présentation de l'évolution des principaux équilibres financiers

Evolution
des
principaux
équilibres
financiers

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024
Charges à caractère général	1 350 655,75 €	1 605 020,40 €	1 587 314,74 €
Charges de personnel	2 076 110,02 €	2 113 663,76 €	2 118 304,44 €
Atténuation de produits	336 110,75 €	334 954,05 €	369 813,49 €
Autres charges de gestion courante	314 155,90 €	357 507,96 €	439 458,88 €
Charges d'intérêt	10 100,56 €	24 604,57 €	20 693,56 €
Charges exceptionnelles	1 979,26 €	1 368,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (A)	4 089 112,24 €	4 437 118,74 €	4 535 585,11 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024
Atténuation de charges	54 388,27 €	66 553,27 €	24 701,40 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	278 937,97 €	283 946,99 €	309 765,85 €
Impôts et taxes	3 184 895,95 €	3 374 520,87 €	3 463 615,54 €
Dotations et participations	1 052 934,38 €	1 206 611,80 €	1 205 453,12 €
Autres produits de gestion courante	131 480,62 €	136 478,47 €	149 927,53 €
Produits financiers et spécifiques	65 557,43 €	31 340,66 €	9 155,51 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (B)	4 768 194,62 €	5 099 452,06 €	5 162 618,95 €
CAF BRUTE = (B)-(A)	679 082,38 €	662 333,32 €	627 033,84 €
Taux d'épargne brute = CAF brute / B	14%	13%	12%
EPARGNE, INVESTISSEMENT, ENDETTEMENT	2022	2023	2024
CAF brute (1)	679 082,38 €	662 333,32 €	627 033,84 €
Remboursement en capital de la dette (2)	96 329,48 €	99 982,27 €	101 458,91 €
CAF Nette (3) = (1) – (2)	582 752,90 €	562 351,05 €	525 574,93 €
EMPRUNTS NOUVEAUX	603 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
Dépenses d'investissement hors remboursement dette (5)	1 410 962,71 €	1 198 276,77 €	4 419 222,55 €
Recettes d'investissement hors nouvel emprunt et 1068 (6)	1 049 118,69 €	757 013,25 €	2 899 695,08 €
BESOIN DE FINANCEMENT (7)=(5)-(6)	361 844,02 €	441 263,52 €	1 519 527,47 €
Encours de dette au 31 décembre (11)	1 153 908,09 €	1 053 925,82 €	1 252 466,91 €
CAPACITE DE DÉSENDETTEMENT (11)/(1)	1,70	1,59	2,00

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE & NETTE



La capacité d'autofinancement (CAF) brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement. Elle permet donc d'évaluer les possibilités réelles de la commune à réaliser ses projets.

Elle est en partie affectée au remboursement de l'annuité de l'emprunt.

QUELQUES RATIOS CALCULES SUR LE CA 2024

1 162 €

Recettes de fonctionnement par habitant

(commune de même strate = 1 240 €/hbts)*

1 019 €

Dépenses de fonctionnement par habitant

(commune de même strate = 1 023 €/hbts)*

167 €

Dotations de l'Etat par habitant

(commune de même strate = 158 €/hbts)*

585 €

Produit fiscal par habitant

(commune de même strate = 569 €/hbts)*

35,82 %

Taux d'endettement

(commune de même strate = 61,60 %)*

416 €

Dette par habitant

(commune de même strate = 764 €/hbts)*

* chiffres de 2023 issus du rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

En cette fin de mandature, il est prévu :

- ☞ De maintenir le taux d'imposition actuel **SANS AUGMENTATION**.
- ☞ De maintenir le même niveau de vigilance quant aux dépenses de la collectivité
- ☞ De finaliser les grands projets de travaux du programme PVD
- ☞ De limiter les dépenses d'investissement afin de ne pas dégrader le déficit en fin d'année dans l'objectif de préserver la capacité à investir sur de nouveaux projets qui seront lancés à la prochaine mandature.

LE BUDGET PRINCIPAL

Section de d'investissement

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1 568 562 € en 2025 dont 812 932,93 € de crédits de report liés en partie à la fin des travaux du programme PVD

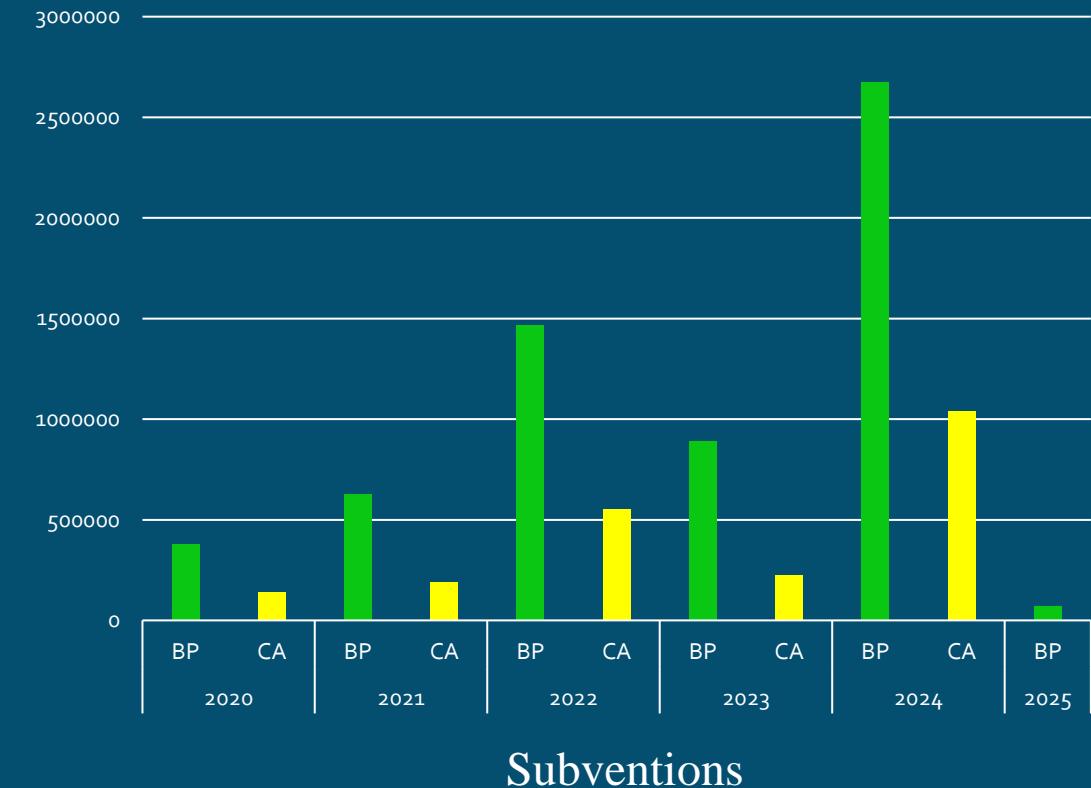
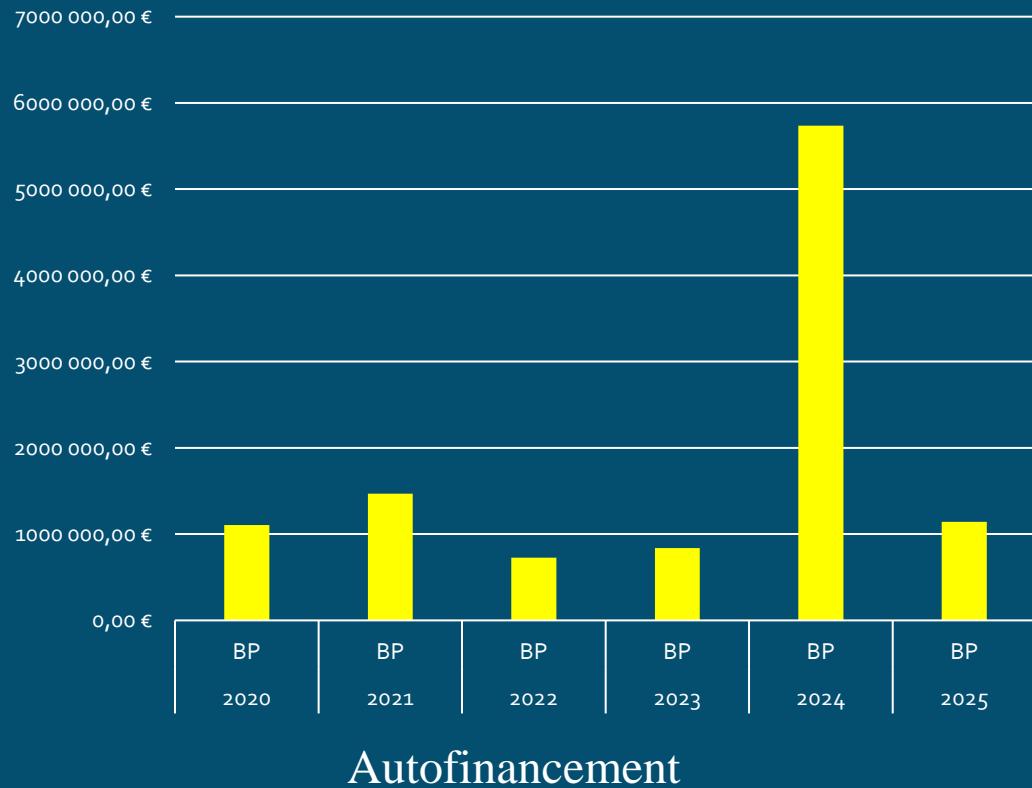
LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – NOUVEAUX CREDITS

- ☞ Groupe scolaire : **30 300 €**
 - Reprise de la couverture du dortoir
 - Abri de jardin à l'école maternelle
 - Mobilier et divers
- ☞ Salle polyvalente : **22 000 €** pour l'acquisition et l'installation d'un vidéo projecteur et le passage en LED des luminaires des loges
- ☞ Travaux sur les équipements sportifs : **169 000 €** y compris réalisation d'un terrain de pétanque et la reprise de la couverture du tennis
- ☞ Voies et réseaux : **300 300 €** avec notamment, la reprise de la chaussée de l'avenue des Pensées, l'aménagement des accotements avenue de Paris, l'aménagement devant le monument aux morts de Dommerville (**subventions 50 000 €**)

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – NOUVEAUX CREDITS

- ☞ Eclairage public : **30 000 €** pour l'acquisition de dispositifs LED et luminaires de noël
- ☞ Matériel informatique et mobilier de bureau : **15 800 €**
- ☞ Mobilier urbain : **53 100 €**
- ☞ Outils divers et véhicules pour les services techniques : **66 030 €**
- ☞ Travaux divers dans les bâtiments : **64 300 €** dont rénovation du périscolaire (**subventions 20 000 €**)
- ☞ Aménagements autour du pump track : **38 100 €**
- ☞ Extension de caméras de vidéo protection et matériel : **46 700 €**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



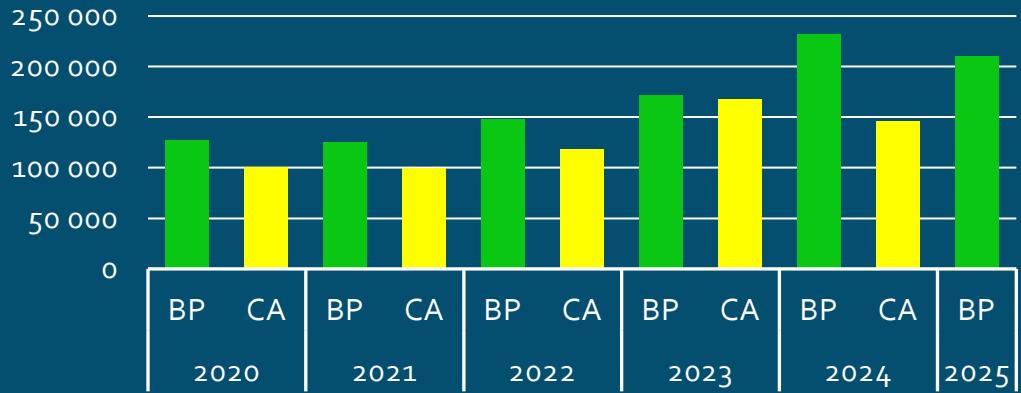
Le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement permet de dégager la somme de 1 141 414 € pour financer les investissements.

LE BUDGET ZIA

RÉSULTAT D'EXERCICE 2024

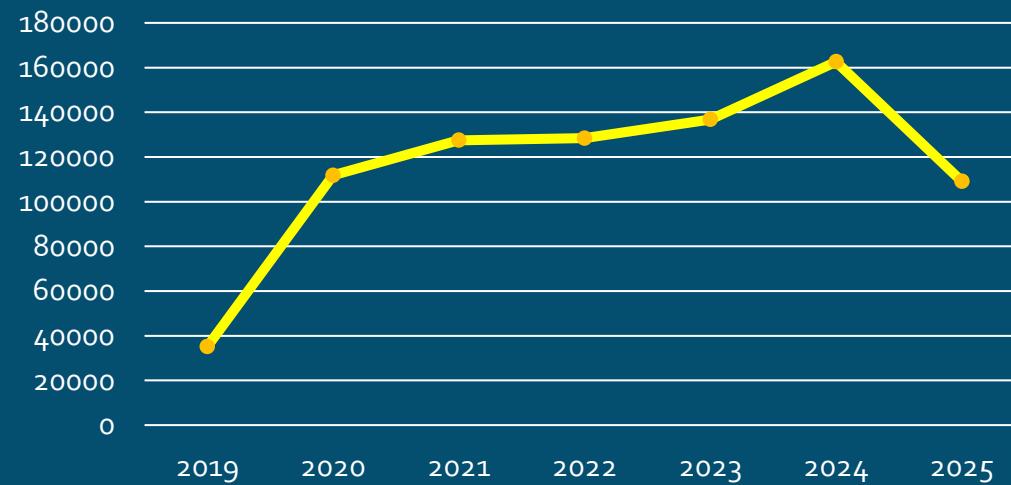
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses	175 347,98 €	Dépenses	241 874,22 €
Recettes	283 899,84 €	Recettes	318 429,52 €
Résultat d'exercice	108 551,86 €	Résultat d'exercice	76 555,30 €
Solde reporté positif	4 076,55 €	Excédent reporté	7 190,18 €
Résultat au 31.12.2024	112 628,41 €	Total	83 745,48 €
RAR dépenses	-21 910,95 €	Besoin en affectation	0 €
RAR recettes	0 €	Résultat net	83 745,48 €
Besoin d'affectation	0 €		
Résultat positif	90 717,46 €		

Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses concernent les frais de fonctionnement de la maison de santé. Elles sont en baisse de 9 % en 2025 de BP à BP. Celle-ci est liée principalement à une stabilisation du coût des fluides.

Revenus des immeubles



Les recettes tiennent compte des loyers des antennes téléphoniques et des loyers des professionnels de santé. Elles sont prévues en baisse car les charges locatives ont été réévaluées à due concurrence des dépenses effectives.

Cette année, la subvention du budget principal s'élève à 53 964 € contre 95 000 € en 2024. Cette dotation permet d'équilibrer le budget et de financer l'emprunt.

La section d'investissement est essentiellement composée du remboursement de l'emprunt et des opérations d'ordre.

Afin d'assurer d'équilibre, des dépenses sont inscrites pour d'éventuels travaux de la maison de santé.

L'Emprunt

Emprunt	Encours au 31/12/2024	Encours 31/12/2025	Annuité – Intérêts	Annuité - Capital
Maison de santé	600 000,00 €	560 000,00 €	5 499,00 €	40 000,00 €

LE BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES

RÉSULTAT D'EXERCICE 2024

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat d'exercice	0 €
Solde reporté positif	361,53 €
Résultat au 31.12.2024	361,53 €
	Dépenses 36 476,13 €
	Recettes 37 800 €
	Résultat d'exercice 1 323,87 €
	Excédent reporté 4 553,21 €
	Total 5 877,08 €

- Le budget de la Caisse des Écoles est financé par une subvention communale qui permet d'accorder des dotations à chaque établissement scolaire pour l'achat de fournitures scolaires mais aussi pour leur permettre de financer les sorties qui sont organisées au sein de chaque école, d'acheter des jeux ou d'organiser des manifestations pour les fêtes de Noël.
- Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) bénéficie également d'une dotation annuelle par enfant. Cette subvention est fixée à 2,50 € par enfants scolarisés sur les deux écoles.
- L'élaboration du budget 2025 tient compte des effectifs au 1^{er} janvier 2025.
- Pour rappel, les dotations allouées par enfant ont été réévaluées à hauteur de 10 % en 2024.
- Cette année, la participation communale s'élève donc à 35 522,92 €.
- Aucun investissement n'est réalisé sur ce budget de même qu'il ne supporte aucun emprunt.

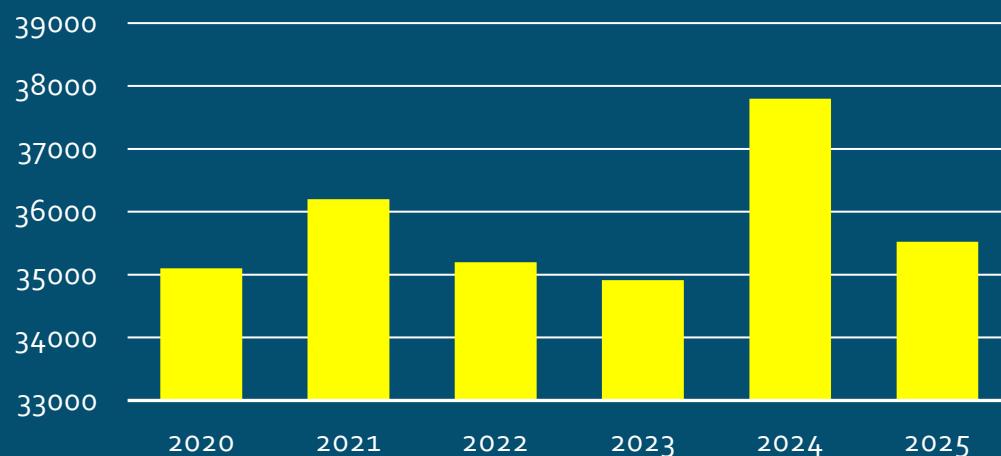
La dotation communale fluctue chaque année au vu du nombre d'enfants comptabilisé au 1^{er} janvier.

Les effectifs au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants:

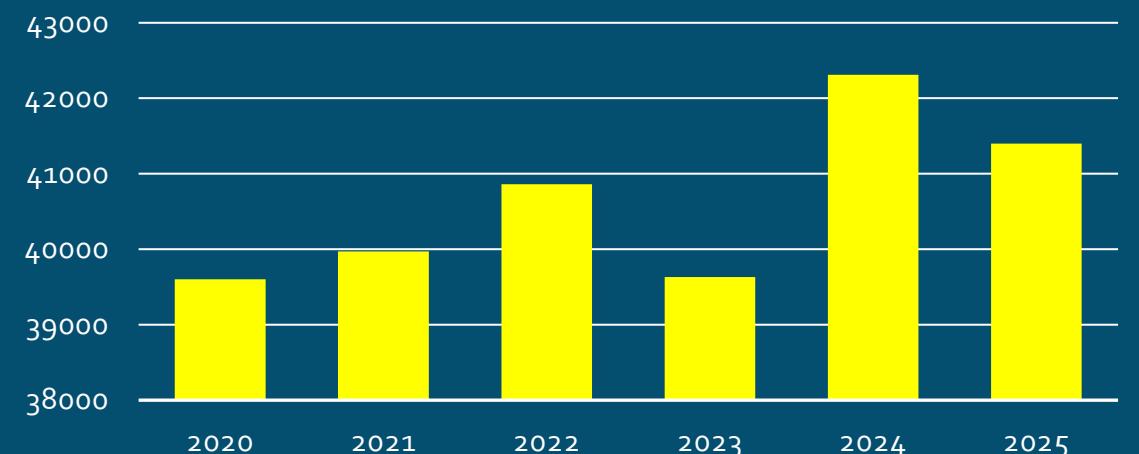
- ☞ 336 en élémentaire (*22 élèves de plus qu'en 2024*)
- ☞ 173 en maternelle (*30 élèves de moins qu'en 2024*)

Cette année elle baisse de 6% puisqu'elle suit les effectifs et qu'une classe a été fermée en maternelle.

Dotation communale



Budget prévisionnel



Comme indiqué précédemment, le budget prévisionnel de dépenses est également prévu en baisse de 2,15 %.

La dotation de 1 000 € par école pour l'achat de livres est maintenue.

LE BUDGET DU CCAS

RÉSULTAT D'EXERCICE 2024

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat d'exercice	0 €
Solde reporté positif	5 062 €
Résultat au 31.12.2024	5 062 €
	Dépenses 21 088,61 €
	Recettes 21 851,00 €
	Résultat d'exercice 762,39 €
	Excédent reporté 6 066,33 €
	Total 6 828,72 €

Dépenses



Recettes



Pour l'année 2025, les dépenses sont équivalentes de BP à BP.

Ce budget est consacré aux aides formulées par les travailleurs sociaux ou sollicitées par les familles qui se présentent au CCAS de la Commune, aux aides alimentaires accordées en cas d'urgence pour certains foyers en réelle difficulté, et à l'organisation des fêtes de fin d'année des aînés (repas et chocolats).

Cette année, le budget communal participe au CCAS pour environ **21 121 €**

C'est 700 € de moins que l'année précédente. Ce delta se justifie par l'excédent repris à la section de fonctionnement qui est plus important 6 828,72 € contre 6 066,33 € en 2024.